WINE PARIS | VINEXPO PARIS

PAVILLON RÉGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

DOSSIER D'INSCRIPTION

À RENVOYER AVANT :
LE JEUDI 22 JUIN 2023

VOTRE CONTACT :

Jocelyne Lefèvre
CCI Bourgogne Franche-Comté
03 80 60 40 31 j.lefevre@bfc.cci.fr

:: ATTENTION PLACES LIMITÉES ::
La clôture des inscriptions peut intervenir avant le 22 juin, dès réservation totale de la surface.

PAVILLON RÉGIONAL ORGANISÉ PAR
CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

EN PARTENARIAT AVEC
VINS DE BOURGOGNE
vins du Jura – COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU JURA

WINE PARIS & VINEXPO PARIS
12 - 14 FÉVRIER 2024 | PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

↘ PARIS, L'ÉPICENTRE MONDIAL DU VIN

En février dernier, la 4ème édition de Wine Paris & Vinexpo Paris a tenu ses promesses et s'est achevée sur un bilan très positif.

36 334 visiteurs professionnels (+41% de visitorat vs. 2022), dont 38% d'internationaux en provenance de 149 pays, avec une croissance de visiteurs internationaux de 85%, se sont rendus à Paris Expo Porte de Versailles.
Le top 5 des pays visiteurs après la France inclut la Belgique, les Etats-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Ce rendez-vous stratégique alliant business et convivialité fait désormais vibrer toute une filière à l'unisson.
En 2024, l'ambition partagée est d'asseoir un rendez-vous encore plus international, avec la volonté de diversifier les marchés représentés, nationaux et internationaux.

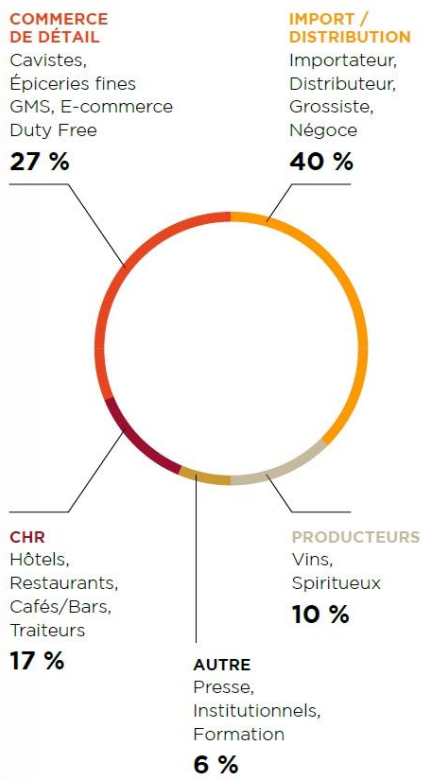

↘ EXPOSER SUR LE PAVILLON RÉGIONAL

VISIBILITÉ & ATTRACTIVITÉ : avec sa surface de plus de 1100 m² répartie sur 15 ilots, sa signalétique haute et fédératrice, reconnue internationalement, le pavillon régional est un gage de visibilité et d'attractivité.

PARTICIPATION CLÉ EN MAIN : Un formidable gain de temps pour vos équipes avec toutes les formalités d'inscription et le suivi des commandes techniques assurés par votre interlocuteur unique, CCI Bourgogne Franche-Comté.

STAND ENTIÈREMENT ÉQUIPÉ : Formules 6 m², 9 m², 12 m², 16 m² et + (*), comprenant :
Comptoir de dégustation, enseigne personnalisée avec nom et numéro de stand, un ensemble table-chaises, étagères de présentation, vitrine (pour stands > 6 m²), habillage des cloisons avec vos visuels, réserve commune avec étagères, service de lavage des verres, glace, gestion des crachoirs.
(*) Partage de stand possible sur stand d'une surface supérieure ou égale à 12 m². Pour une surface donnée, 80% est dédiée à la surface d'exposition et 20% à l'espace réserve.

↘ PARTENAIRE DE LA CCI BFC ET CO-FONDATEUR DU SALON, LE BIVB VOUS PROPOSE DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

UN ESPACE DE DÉGUSTATION LIBRE : l'opportunité de présenter l'une de vos appellations et de faire venir davantage d'acheteurs sur votre stand. Un service de groupage de vos vins et logistique d'expédition pour cet espace sera mis en place par le BIVB.
L'ANIMATION DE CET ESPACE DE DÉGUSTATION par un Formateur Officiel des vins de Bourgogne.
Coût de participation 2024 : 50 € TTC.
En 2023, cet espace a été visité par plus de 3300 prescripteurs. Tentez ou renouvelez l'expérience lors de cette prochaine édition !

CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ – 2 AVENUE DE MARBOTTE – 21000 DIJON
TEL : 03 80 60 40 31 – J.LEFEVRE@BFC.CCI.FR – WWW.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.CCI.FR

WINE PARIS
VINEXPO PARIS
12-14 FÉVRIER 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par mail avant le **22 juin 2023**

À CCI Bourgogne Franche-Comté / Jocelyne LEFÈVRE
2 avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tel : 03 80 60 40 31 – j.lefevre@bfc.cci.fr

ATTENTION, PLACES LIMITÉES

La clôture des inscriptions peut intervenir avant le 22 juin, dès réservation totale de la surface disponible.
Enregistrement des inscriptions sur la base de la réception du bulletin d'inscription et de l'acompte de 50%.

Raison sociale [pour facturation] .....

N° SIRET .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Site internet .....

Prénom et Nom Responsable du dossier .....

Tél ..... Mobile.....

Email .....

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien financier à cette opération collective qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2024.
Pour bénéficier du tarif subventionné, les exposants du pavillon régional doivent remplir les critères d'éligibilité détaillés ci-dessous :

Critères d'éligibilité au tarif subventionné par la Région Bourgogne-Franche-Comté
selon la définition européenne d'une PME :

- Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté et employant moins de 250 salariés
- Entreprise réalisant moins de 50 M€ de CA annuel **ou** moins de 43 M€ au total de bilan
- Entreprise n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes *(après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)*

Le présent signataire déclare que (cochez SVP) :

❒ L'entreprise remplit les critères d'éligibilité
❒ L'entreprise ne répond pas à ces critères et souscrit donc au tarif non-subventionné
❒ L'entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

Au regard des critères ci-dessus, veuillez préciser :

Effectif..... C.A. .....

WINE PARIS
VINEXPO PARIS
12-14 FÉVRIER 2024

RAPPEL RAISON SOCIALE DE L'EXPOSANT : ……

Pour les groupements et partages de stand (pour stands >ou= 12 M²), remplir 1 bulletin par exposant.
Indiquez ci-dessous les noms de vos co-exposants :

……

……

	TARIFS € H.T. (cf. critères d'éligibilité à la subvention, détaillés en page 1 du bulletin d'inscription)		**QTÉ**	**SOUS-TOTAL**
	SANS SUBVENTION	**AVEC SUBVENTION**		
SURFACE AMÉNAGÉE (en M²) Choix possibles : 6, 9, 12 ou 16 M²	680 € / m²	**510 € / m²**	x ..... m²	= .....
OPTION SURFACE COMPLÉMENTAIRE (en M²) Pour chaque m² supplémentaire > à 16 M² (ne bénéficie pas de la subvention régionale) Ex. : stand de 18m² = 16m² x 510 € + 2m² x 680€	**680 € / m²**		x ..... m²	= .....
OPTION ANGLE Priorité aux stands >ou= 16 M²	**400 €**		x	= .....
OPTION LOCATION RÉFRIGÉRATEUR (140 l) Sera placé sur votre stand sous votre comptoir	**100 €**		x	= .....
PACK EXPOSANT [OBLIGATOIRE] Comprenant : - Inscription catalogue officiel - Accès portail vinexposium.connect : présentation société et appellations, demandes de RDV (en illimité 1 mois avant et 2 semaines après le salon) - Location 2 racks de 24 verres et 3 lavages/jour - Gestion des crachoirs - Glaçons à disposition - Badges exposants et E-invitations - Kit : 1 crachoir, 1 couteau sommelier, bouteilles eau	**630 €**		x **1**	= **630**
FRAIS DE DOSSIER CCI BFC [OBLIGATOIRE]	**150 €**		x **1**	= **150**

☐ J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Le ……. à ……..

Cachet et signature

TOTAL H.T.	= .....
TVA 20%	= .....
TOTAL T.T.C.	= .....
ACOMPTE 50%	= .....

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :
ACOMPTE DE 50% du total TTC à joindre au bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de CCI Bourgogne Franche-Comté ou par virement (RIB dans les CGV ci-après).
SOLDE avant le 20 décembre 2023 à réception de la facture du solde.
CCI BFC se réserve le droit de refuser toute participation faute de ces règlements ou d'impayés antérieurs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SALONS PROFESSIONNELS

1. Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de stands aménagés et prestations à un salon professionnel, effectuée par la CCI Bourgogne Franche-Comté.

Elles s'appliquent en complément des conditions de participation élaborées par l'organisateur du salon. Les dites conditions de participation seront transmises à chaque participant sur simple demande de sa part.

2. Inscription

L'inscription ne pourra être satisfaite que si elle est accompagnée de l'acompte correspondant et conforme aux conditions de paiement telles que définies dans l'article 4, et ce dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Toute inscription ne pourra être acceptée que :

- Si elle est adressée à la CCI Bourgogne Franche-Comté avant la date limite d'inscription (adresse et date indiquées sur le bulletin d'inscription).
- Si elle est rédigée par écrit au moyen du formulaire joint 'BULLETIN D'INSCRIPTION' aux présentes CGV

3. Prix

Le prix est fixé dans le bulletin d'inscription pour le salon correspondant.

La réception par CCI Bourgogne Franche-Comté du bulletin d'inscription rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.
La CCI Bourgogne Franche-Comté émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la prestation, diminué de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel.
CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de modifier les prix en fonction des variations de taux de change et en cas de variation des tarifs de prestations qu'elle ne maîtrise pas (tarifs aériens, hôteliers…).

4. Paiement

Outre les obligations énoncées aux articles 2 et 3, toute inscription ne sera considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte obligatoire de 50 % du montant total TTC. CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de conditionner la validation de l'inscription au respect des conditions de paiement.

Le solde de la facture doit être réglé au plus tard quatre semaines avant le début du salon.

Tout paiement doit être effectué à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté par chèque bancaire ou encore par virement au compte ouvert au nom de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la Banque Populaire.

Etablissement	Guichet	n°compte	Clé	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
10807	00002	62321138463	37	

IBAN / Identification internationale du compte							
FR76	1080	7000	0262	3211	3846	337	CCBPFRPPDJN

5. Conditions d'annulation

5.1. Du fait de CCI BFC

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Toutefois, dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de la prestation serait décidée par l'organisateur principal d'une manifestation, objet de la prestation, le remboursement des acomptes versés tiendra compte des éventuelles retenues et déductions faites par l'organisateur principal, lesquelles viendront en déduction des sommes dues par la CCI BFC.

En cas de simple report de la date de la manifestation, et selon les dispositions contractuelles prévues par celui-ci, la CCI BFC se réserve le droit de refuser tout remboursement d'acompte.

5.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit :
(i) Soit de conserver l'acompte
(ii) Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

6. Assurances

CCI Bourgogne Franche-Comté n'assume aucune responsabilité concernant les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir pendant le salon. La société est invitée à souscrire les assurances nécessaires à ce sujet.

7. Modalités particulières

CCI Bourgogne Franche-Comté, n'ayant pas la maîtrise totale du processus d'élaboration du catalogue "Exposants", décline toute responsabilité en la matière, en cas d'erreur constatée dans le référencement du client, par exemple.

L'attribution des angles se fera en priorité aux clients ayant acheté les plus grandes superficies, lesquelles ne pourront être inférieures à la surface minimum pour un angle indiquée sur le bulletin d'inscription et selon l'ordre de prise en compte des inscriptions validées.